

Explosion de la rue de Trévis : le rapport des experts met en cause la ville de Paris

vendredi 3 janvier 2020, par [Thémis](#)

La « rupture d'une canalisation de gaz » est à l'origine du drame qui avait fait 4 morts il y a un an. Des « manquements » de la ville et d'une entreprise sont pointés.

La « rupture d'une canalisation de gaz » est à l'origine de l'explosion survenue le 12 janvier 2019 rue de Trévis à Paris et qui avait fait 4 morts et 66 blessés. C'est ce qui ressort du rapport des experts. Selon ce texte, rendu public par le procureur de Paris ce lundi 30 décembre, des manquements ont été relevés de la part de la ville de Paris et d'une entreprise de travaux publics.

D'après le rapport, la cause principale de la rupture de cette canalisation est l'affaissement du sol sous le trottoir, devant le porche de l'immeuble du 6 rue de Trévis. En cause : un écoulement d'eau lié à un collecteur d'eaux usées défectueux et installé au sous-sol de l'immeuble. Cette défectuosité avait pourtant été constatée par le syndic à la fin de l'année 2015. L'affaissement avait été « signalé et avait fait l'objet de réfections à deux reprises » à la fin de l'année 2016 par la brigade de la ville de Paris et le 15 novembre 2016 par une entreprise mandatée par les services de la voirie, a indiqué le procureur dans son communiqué.

Les experts considèrent que « ces manquements » relevés à l'encontre du service de la voirie de la ville de Paris et de cette entreprise (dont le nom n'est pas connu), « sont en lien avec l'explosion survenue le 12 janvier 2019 ». D'après eux, « si la cause de l'affaissement du trottoir avait été recherchée et si sa réfection avait été correctement réalisée, cette explosion aurait pu être évitée ». Concernant le syndic de copropriété de l'immeuble, les experts ont noté que le manque de réactivité « a pu contribuer à la survenance du sinistre ». » Du retard avait en effet été pris dans la réalisation des travaux de réfection du collecteur d'eaux usées, intervenus seulement en septembre 2017.

En revanche, « les installations de gaz GRDF desservant l'immeuble n'appellent 'aucune remarque' des experts quant au respect des dispositions réglementaires en vigueur au moment des faits », souligne le procureur Rémy Heitz dans un communiqué.

Après l'annonce de ce rapport, la Ville de Paris a indiqué avoir commandé un audit dans le 9^e arrondissement sur « les procédures d'intervention et de contrôle sur l'espace public ». La directrice des affaires juridiques de la mairie, Ivoa Alavoine, a par ailleurs souligné dans une déclaration à l'Hôtel de Ville, que ce type de travaux d'entretien, était « mandaté par les services techniques locaux, en lien étroit avec les mairies d'arrondissement ». La Ville sera auditionnée prochainement dans le cadre de l'information judiciaire. « La Ville participera activement à la manifestation de la vérité dans l'intérêt des victimes et en tirera toutes les conclusions nécessaires », a-t-elle poursuivi.

Quatre morts et 66 blessés

Samedi 12 janvier, peu avant 9 heures, une explosion, ressentie à plusieurs centaines de mètres, avait secoué la rue de Trévis tuant quatre personnes - deux pompiers, une habitante du quartier et une touriste espagnole - et en blessant 66 autres. « On a cru que c'était un séisme », avait alors déclaré un témoin. Près de 200 pompiers et une centaine de policiers avaient été mobilisés au plus fort de l'intervention.

Plusieurs immeubles ont été dévastés et, presque un an plus tard, trois bâtiments restent interdits d'accès. De mémoire de GRDF, le gestionnaire du réseau de gaz, il s'agit même de l'accident le plus grave

depuis une explosion dans le centre de Lyon en février 2008.

Après le drame, une information judiciaire avait été ouverte le 29 janvier 2019 contre X des chefs d'homicides involontaires et blessures involontaires, dont les premiers éléments viennent donc d'être rendus publics par le procureur de la République. Les parties ont désormais un mois pour présenter leurs observations, a également ajouté le procureur dans son communiqué.

« C'est un soulagement parce que nous attendions ces premières conclusions depuis un certain temps », a déclaré à l'AFP Dominique Paris, présidente de l'association Trévis-Ensemble qui réunit des sinistrés. « C'est une étape importante de franchise, avec des premières responsabilités qui ont été établies. Nous en prenons acte ».

« Ce qui est très important, c'est que la ville de Paris puisse assumer ses responsabilités vis-à-vis des victimes », a de son côté réagi auprès de l'AFP Me Olivier Morice, conseil de cinq parties civiles, estimant qu'elle devait prendre « de toute urgence » des « mesures de relogement et d'indemnisation ».

Source : Le Figaro avec AFP

Publié le 30 décembre 2019